



Suisse romande

Association Suisse des organes officiels de contrôle des champignons
Associazione Svizzera degli organi ufficiali di controllo dei funghi
Schweizerische Vereinigung amtlicher Pilzkontrollorgane

www.vapko.ch

Champignons cueillis et utilisés pour la consommation personnelle

Contrôles effectués en 2005

SYNTHÈSE

établie par J.-Y. Ferréol, Lausanne

1. Remarques préliminaires

- Les flèches entre parenthèse marque la tendance par rapport à l'année 2004, comme suit :
↗ tendance à la hausse ↔ tendance stable ↘ tendance à la baisse.
- Cette enquête concerne 74 communes ou groupements de communes et le Service de protection de la consommation de Genève, soit un total de **75 offices**.
- Nombre d'offices ayant retourné le questionnaire 49 (↘) soit 65.3 %
- Nombre d'offices n'ayant pas retourné le questionnaire 22 (↗) soit 34.7 %
- Répartition géographique des experts ayant retourné le questionnaire (le pourcentage donne l'indication de la quantité de retours par rapport au nombre d'experts dans le canton)
 - Bâle-campagne 1 (↔) 100.0 %
 - Berne 5 (↗) 83.3 %
 - Fribourg 6 (↔) 60.0 %
 - Genève 1 (↔) 100.0 %
 - Jura 2 (↘) 66.7 %
 - Neuchâtel 8 (↘) 72.7 %
 - Valais 3 (↘) 27.3 %
 - Vaud 23 (↗) 71.9 %

- Pour plus de détail voir graphique n°1 -

- Demandes formulées :
 - Nombre de récoltes
 - Nombre **total** de récoltes contrôlées.
 - Parmi les récoltes contrôlées, combien d'entre elles contenaient des champignons **impropres à la consommation**, mais non vénéneux.
 - Parmi les récoltes contrôlées, combien d'entre elles contenaient des champignons **vénéneux ou mortels**.
 - Quantités exprimées en kilogrammes
 - Quantité **totale** de champignons contrôlés.
 - Quantité **totale** de champignons éliminés.

- Quantité **totale** de champignons vénéneux ou mortels éliminés.
- c) Autres questions
 - Nombre d'intoxications connues
 - Nombre de contrôles effectués dans des entreprises **sans** mandat d'une autorité.
 - Nombre de contrôles effectués dans des entreprises **sur** mandat d'une autorité.
- Du fait que certains offices ont fournis des réponses partielles et que les quantités exprimées en kilogrammes sont souvent des estimations, les chiffres pris en compte peuvent varier dans l'interprétation des résultats ci-après, ceci afin de rester le plus près possible de la réalité. De plus, les offices de Belmont-sur-Lausanne, Paudex, Pully et Savigny, de Rolle et Gland, ainsi que de Tramelan et des Franches-Montagnes ont fusionné leurs données.

2. Qualité des réponses reçues

- Nombre de questionnaires entièrement remplis 26 (s) soit 53.1 %
- Nombre de questionnaires partiellement remplis 23 (p) soit 46.9 %

3. Résultats « NOMBRE DE RÉCOLTES »

- Nombre total de récoltes contrôlées 5'529 (s)
- Extrêmes : Villaz-St-Pierre (8 contrôles) et la Chauv-de-Fonds (717 contrôles).

Le nombre de contrôles par office est réparti comme suit :

- ✳ Entre 1 et 250 contrôles 34 offices soit 82.9 %
- ✳ Entre 251 et 500 contrôles 4 " soit 9.8 %
- ✳ Entre 501 et 750 contrôles 3 " soit 7.3 %

- Pour plus de détail voir graphique n°2 -

- Nombre de récoltes contenant des champignons impropres à la consommation, mais non vénéneux 1'738 (s) soit 31.4 %
- Extrêmes : Porrentruy (1.5 %) et Villaz-St-Pierre (87.5 %).

- Nombre de récoltes contenant des champignons vénéneux ou mortels 592 (p) soit 10.7 %
- Hormis les offices de Cortaillod, Fully et Villaz-St-Pierre qui n'ont pas découvert de champignons vénéneux ou mortels dans leurs récoltes, les deux extrêmes sont tenus par Romont (1.6 %) et par Bex (35.0 %).

- Voir graphique n°3 -

4. Résultats « QUANTITÉS DE CHAMPIGNONS »

- Quantité totale contrôlée 5'871.1 kg (s)
- Extrêmes : Commune du Chenit (13.5 kg) et Marly (992.6 kg).

Les quantités contrôlées par office sont réparties comme suit :

- ✳ Entre 1 et 100 kg 24 offices soit 63.2 %
- ✳ Entre 100 et 250 kg 8 " soit 21.1 %
- ✳ Entre 250 et 500 kg 2 " soit 5.3 %
- ✳ Entre 500 et 1'000 kg 4 " soit 10.5 %

- Pour plus de détail voir graphique n°4 -



- Quantité moyenne par contrôle 1.06 kg (s)
- Extrêmes : Porrentruy (0.34 kg) et Villaz-St-Pierre (6.25 kg).

- Pour plus de détail voir graphique n°5 -

- Quantité de champignons impropres à la consommation éliminés 1'165.7 kg (s) soit 19.9 %
Extrêmes : Boudry (0.7 %) et Sierre (64.3 %).
- Quantité de champignons vénéneux ou mortels éliminés 192.8 kg (s) soit 3.3 %
Hormis les offices de Cortaillod, Fully et Villaz-St-Pierre qui n'en n'ont pas trouvé dans les récoltes contrôlées, les extrêmes sont représentés par Bevaix et Romont (0.2 %) et par le Haut- et Bas-Vully (21.9 %).

- Voir graphique n°6 -

5. Cas d'intoxications connus

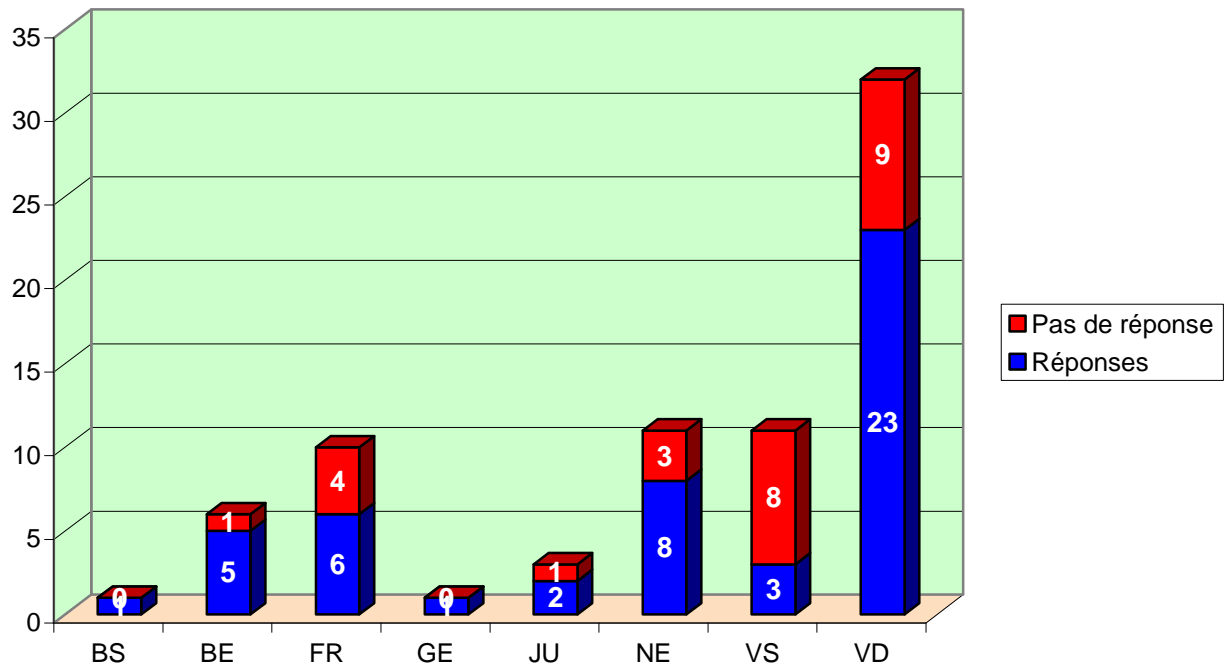
- 10 offices ont déclarés avoir eu connaissance de 44 cas d'intoxication (↗ + 20.5 %) par les champignons. A savoir :

Office	Nombre de cas	Description
Bex (VD)	4	Intoxications par <i>Boletus satanas</i> .
Bienne (BE)	1	Intoxication sans gravité par <i>Clitocybe nebularis</i> .
Delémont (JU)	3	<ul style="list-style-type: none"> 1 bambin ayant ingéré <i>Psathyrella lacrymamunda</i>. 2 intoxications sans gravité par <i>Clitocybe nebularis</i>.
Genève (GE)	2	<ul style="list-style-type: none"> 1 intoxication sans gravité par <i>Clitocybe nebularis</i>. 1 enfant ayant ingéré des <i>Inocybes</i> – pas d'intoxication déclarée.
Lausanne (VD)	5	<ul style="list-style-type: none"> 2 intoxications par <i>Boletus luridus</i> consommés avec de l'alcool. 3 intoxications par consommation d'un breuvage confectonné à partir de <i>Ganoderma lucidum</i>.
Lutry (VD)	1	Intoxication sans gravité par <i>Russula olivacea</i> .
Marly (FR)	10	<ul style="list-style-type: none"> 2 intoxications par <i>Amanita phalloïdes</i>. 4 intoxications par <i>Lactarius subdulcis</i>. 2 intoxications sans gravité par <i>Russula olivacea</i>. 2 intoxications sans gravité par <i>Clitocybe nebularis</i>.
Martigny	3	Intoxications par <i>Lepiota sect. ovisporae</i> .
Préverenges (VD)	2	Intoxications par <i>Boletus calopus</i> .
Pully (VD)	13	<ul style="list-style-type: none"> 1 intoxication par <i>Amanita pantherina</i> ou variété affine. 2 intoxications par <i>Boletus sect. purpurei</i> + <i>Boletus albidus</i>. 3 intoxications par <i>Clitocybe nebularis</i>. 1 intoxication volontaire par <i>Amanita muscaria</i> (pas d'hospitalisation). 3 intoxications par des champignons congelés indéterminés (pas de restes). 2 intoxications par <i>Boletus sect. purpurei</i> (supposition suite à description – pas de marchandise pour examen). 1 intoxication par <i>Boletus sect. luridi</i> (supposition suite à description – pas de marchandise pour examen).

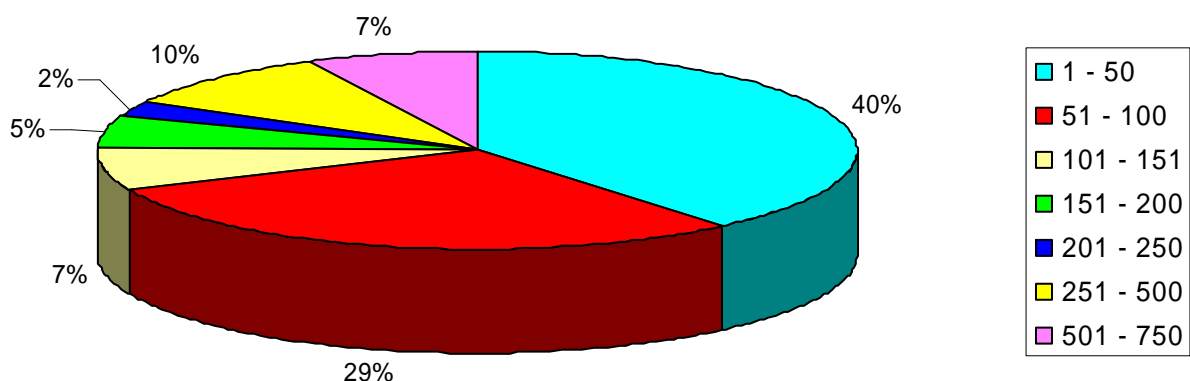
- Une information du centre de toxicologie fait état de 7 intoxications à l'Amanite phalloïde. L'une d'entre elle eut une issue mortelle. Deux autres furent classifiées comme grave et les victimes ont échappé de peu aux transplantations hépatiques projetées pour les sauver.

GRAPHIQUES

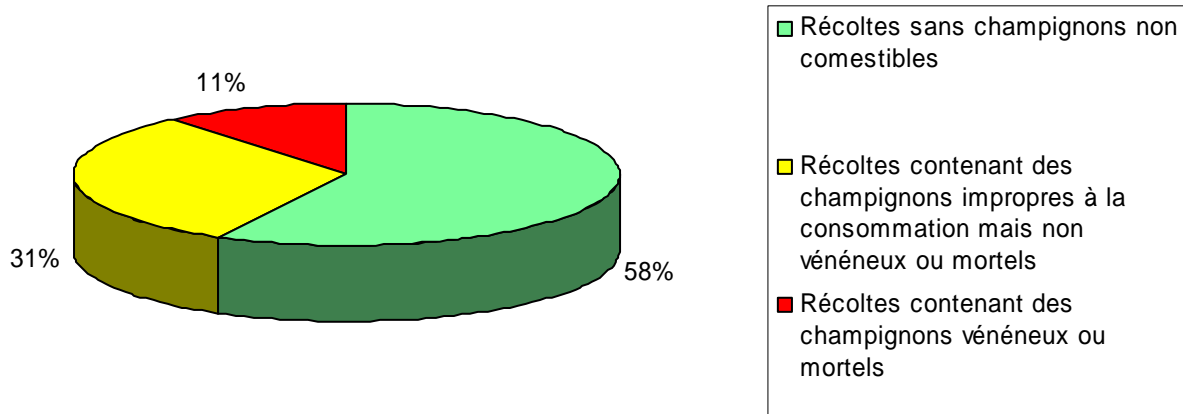
Graphique 1 - Répartition des réponses par cantons



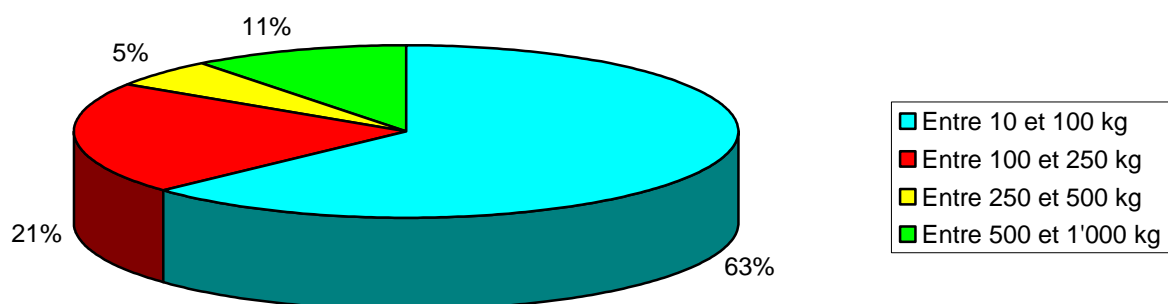
Graphique 2 - Proportion du nombre de récoltes contrôlées par office



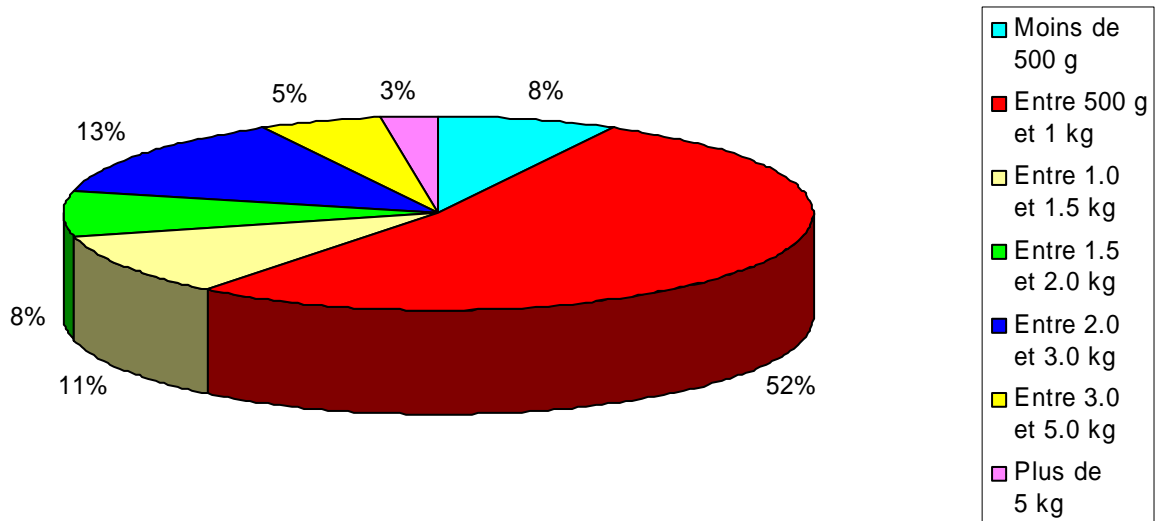
Graphique 3 - Répartition des récoltes



Graphique 4 - Proportion des quantités contrôlées par office



Graphique 5 - Proportion des quantités moyennes par contrôle



Graphique 6 - Répartition des champignons récoltés

